

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 64 (1919)  
**Heft:** 11

**Artikel:** Domestiques d'officiers  
**Autor:** Vallière, P. de  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-340213>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

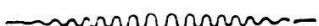
**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

ses subordonnés une moins grande initiative. En outre, placé en face de la truée de Mailly, il n'a pas su profiter de cette situation ni s'arranger à agir en force et avec ensemble contre le flanc droit de l'armée Foch.

(A suivre.)

Lieut.-colonel POUDRET.



## Domestiques d'officiers.

Nous autres Suisses, nous sommes très portés à aller chercher à l'étranger ce que nous pouvons trouver chez nous. Cette ridicule manie nationale est ancienne ; Jean-Jacques Rousseau, déjà, raillait l'empressement de nos pères à imiter sans discernement les sottises de leurs voisins.

La marque de fabrique étrangère est, inconsciemment, pour bien des Suisses, une garantie d'excellence, qu'il s'agisse d'« articles de Paris » ou de marchandises allemandes camouflées anglaises ; ce qui ne nous empêche pas de protester avec vigueur contre l'envahissement du marché par les produits étrangers.

Il est un domaine spécial, dans l'armée, où le « made in Germany » est en train de reprendre tout son prestige d'avant la guerre.

Il était de bon ton, pour un officier supérieur ou un instructeur, avant 1914, d'avoir un soldat allemand comme « Bursch ». Ces gens-là, disait-on, étaient seuls aptes à soigner un cheval ou à brosser une tunique. Ils avaient toutes les qualités désirées, on leur marquait une confiance absolue et ils jouissaient le plus souvent d'une liberté complète. Ceux qui n'étaient que Suisses formaient une catégorie inférieure, incapable, par définition, d'atteindre une telle perfection. Le Bursch d'outre-Rhin en imposait au vulgaire par la correction de sa tenue, sa façon de porter la casquette plate, inclinée sur l'oreille, par son attitude compassée, ses saluts automatiques. La sou-

plesse docile de son échine plaisait à beaucoup d'officiers, flattés dans leur petite vanité par la caresse du langage à la troisième personne.

Le nombre de ces étrangers ne cessait de croître dans notre armée. On se souvient encore de certains cours tactiques ou écoles centrales où, sur vingt domestiques, il y avait un ou deux Suisses. On rencontrait des « Prussiens » dans les corridors des casernes, les cuisines, les chambres d'officiers, ils assistaient aux exercices, aux manœuvres et aux critiques ; entre eux, quand ils se croyaient seuls, ils parlaient avec dédain des « milices ». Un divisionnaire ou un instructeur d'arrondissement était partout suivi de son indispensable « uhlans ».

Une partie de ces domestiques étaient honnêtes, conscients et dévoués, mais combien d'autres, obséquieux et corrects devant les supérieurs, devenaient hautains et grossiers avec leurs égaux qu'ils considéraient comme des inférieurs. Derrière le dos de son maître, le serviteur modèle jetait le masque. Il se passait à l'écurie des scènes peu édifiantes dont j'ai été témoin à plus d'une reprise. L'un brutalisait les chevaux avec des raffinements de méchanceté, l'autre trafiquait avec l'avoine et mentait avec un cynisme révoltant, assuré de l'impunité. Les plaintes ne servaient à rien, tant la confiance du supérieur était aveugle. Parmi les ordonnances suisses, la haine grandissait autour des étrangers et, quelquefois, des rixes sanglantes furent la conséquence de tant de rancunes accumulées.

Lorsque j'étais en stage dans l'armée allemande en 1912-13, un instructeur de cavalerie m'écrivit de Suisse pour me demander de lui chercher un domestique dans la garnison où je me trouvais. Je m'adressai à un officier du 14<sup>e</sup> régiment de dragons. Celui-ci se montra très étonné de ma demande et me déclara d'emblée que ses dragons étaient lourds et peu débrouillards et qu'il n'en connaissait pas un qui pût faire mon affaire. Il ajouta que mon camarade trouverait certainement bien mieux en Suisse, car c'était de Suisse que leur venaient les meilleurs domestiques. Il m'expliqua qu'il fallait se méfier, spécialement, des soi-disant sous-officiers de cavalerie allemands en quête de places en Suisse. Avant la guerre, les sous-officiers avaient droit à une place de l'Etat, après une

vingtaine d'années de service. Ceux qui quittaient le régiment avant la fin de leur engagement étaient des individus peu recommandables, obligés souvent de s'en aller à l'étranger.

J'avais amené en Allemagne un domestique suisse, un Jurassien, incorporé comme ordonnance d'officier dans un état-major de régiment d'infanterie. Je dois dire, sans aucune espèce de chauvinisme, qu'il soutenait la comparaison, à tous les points de vue, avec les meilleurs « Burschen » du régiment, qu'il avait la compréhension plus rapide que ses camarades Allemands et que de tous côtés on me félicitait sur sa bonne tenue. Plusieurs officiers de la garnison lui firent, sans succès, des offres avantageuses pour l'attirer à leur service.

Puis la mobilisation et les longues relèves sont venues. Comme, en service actif, les officiers ne peuvent employer comme domestiques ou ordonnances que des citoyens suisses, les étrangers ont disparu. La plupart ont été rappelés dans leur pays ; pas tous cependant, car, grâce à des facilités inexplicables, et contrairement à nos prescriptions formelles, quelques-uns sont restés chez nous pendant que leur armée se battait. Mais ce n'étaient que des exceptions.

Il a bien fallu alors se résigner à employer des Suisses. Le service actif a formé une quantité d'ordonnances d'officiers dont beaucoup sont devenus d'excellents domestiques, de toute confiance, avec un peu moins de façade que les Allemands, peut-être, mais plus de fond et de sentiment du devoir. Bien des officiers en ont fait l'expérience.

Maintenant que la paix est signée, les Allemands nous reviennent, plus humbles et avec moins de prétentions, Spartakistes, peut-être, au fond du cœur, mais toujours aussi « stramm », les mouvements saccadés et saluant jusqu'à terre. Déjà quelques officiers, conquis par tant d'élégance, n'ont pas hésité à renvoyer le bon Suisse qui les servait depuis quatre ans. Pensez donc, un uhlans qui a fait la guerre et qui se contente d'un salaire modeste ! La vie est chère, à quoi bon s'embarrasser de scrupules patriotiques.

Il faut ajouter que si, avant la guerre, les Allemands exigeaient une paie double des Suisses, les rôles sont maintenant intervertis.

C'est pourquoi on rencontre de nouveau sur nos places d'exercice la silhouette bien connue de Michel le uhlans : casquette plate inclinée sur l'oreille, moustache blonde hérissée, coudes au corps, jambes au cheval, la rène de mors tendue.

Les Suisses n'ont plus qu'à céder la place ; du reste, ils n'ont été que tolérés pendant cinq ans.

V.  
—•—

## Le millième de l'artilleur.

---

A diverses reprises, la *Revue militaire suisse* a entretenu ses lecteurs du « millième de l'artilleur ». Elle l'a fait pour la dernière fois quelques années avant la guerre, et pour la première fois en 1864, alors que le millième faisait son apparition dans le domaine de l'artillerie. Ce fut le début d'une application dont la guerre européenne vient de marquer l'ultime période. Né en Suisse, le millième est maintenant naturalisé dans toutes les armées du monde.

Son auteur responsable est le colonel C. Dapples, à Lausanne, qui porte encore allègrement son grand âge. C'est de lui, personnellement, que nous tenons les renseignements ci-dessous, dont quelques-uns répètent ceux que nous avons publiés autrefois, mais complétés, entre autres en ce qui concerne la dernière guerre.

De 1863 à 1868, nous a exposé le colonel Dapples, je fis partie de la commission de tir adjointe au Bureau fédéral d'artillerie, sous l'autorité du colonel Herzog, chef de l'arme. Mes collègues étaient le major Siegfried, l'auteur de la carte au 1 : 25000, et le capitaine Bleuler, qui devint président du conseil de l'Ecole polytechnique et commandant de corps d'armée. Les deux sont morts depuis longtemps, mais leurs noms restent.

Siegfried était le balisticien du trio ; Bleuler, le mécanicien ; moi, le préposé spécial aux mesures des vitesses initiales et